

Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 27 juillet au 18 août 2018

Arrêté portant modification des listes d'espèces d'oiseaux justifiant la désignation de sites Natura 2000 (zone de protection spéciale) situés en région Pays de la Loire

Dix (10) avis ont été émis lors de la consultation publique concernant le projet d'arrêté modifiant les listes des espèces d'oiseaux justifiant la désignation de sites Natura 2000 (zones de protection spéciale) situés en région Pays de la Loire.

Neuf (9) commentaires sont sans lien avec l'objet de la consultation ou sans contenu pertinent, ils n'appellent donc pas de réponse dans le cadre de cette consultation.

Un (1) commentaire propose l'ajout de 9 espèces supplémentaires à la liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du site Marais de l'Erdre (FR5212004).

Parmi ces 9 espèces, 6 figurent déjà dans le formulaire standard de données (FSD) – fiche d'identité du site Natura 2000 - disponible sur le site de l'INPN (<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5212004>).

Concernant les 3 autres espèces, et après consultation du MNHN, seule une espèce mérite d'être retenue : le Héron Garde-bœufs. En effet, l'espèce est répertoriée sur la liste des espèces migratrices hors annexe I de la directive Oiseaux (directive 2009/14/CE) et niche sur le site depuis 2009.

Il est donc décidé de modifier l'annexe à l'arrêté objet de la consultation, en ajoutant en particulier le Héron Garde-bœufs à la liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation, au titre de l'article L.414-1-II (2ème alinéa) du code de l'environnement, du site Natura 2000 Marais de l'Erdre.